

essayé d'examiner chacun de ces cas, mais j'aimerais rappeler aux honorables députés que c'est la Commission qui est responsable de l'application de la loi sur l'assurance-chômage. On a établi une façon de procéder. Il faut d'abord soumettre ces réclamations à un conseil d'arbitrage, puis ensuite à un arbitre. Le ministre du Travail ne peut trancher personnellement aucune de ces réclamations ou renverser les constatations de la Commission, non plus que la décision finale de l'arbitre. Je serais heureux, d'après les points de vue qui ont été exprimés ce soir, de discuter la question avec les commissaires, du moins pour rendre la situation plus compréhensible pour les personnes qui, à cause des règlements, sont déclarées inadmissibles.

L'honorable député de Cap-Breton-Sud a mentionné la situation difficile qui s'est produite au Cap-Breton. C'est une situation très complexe, dans laquelle se trouvent mêlés plusieurs syndicats: l'un est en grève, l'autre refuse de traverser la ligne de piquetage; les membres d'un autre se voient refuser du travail à cause des manœuvres de deux autres syndicats. La commission fait enquête sur la situation pour déterminer l'admissibilité aux prestations de chacun de ces groupes, pour savoir lesquels sont admissibles, lesquels ne le sont pas.

M. MacInnis: J'espère que le ministre n'inclut pas, dans l'allusion qu'il a faite à l'enquête qui se poursuit sur l'admissibilité de ces différents groupes, le grand nombre des mineurs. La commission n'a-t-elle pas déjà décidé de l'admissibilité d'un requérant, à savoir qu'il n'est pas obligé d'accepter de l'emploi dans une usine paralysée par la grève? Est-ce que cette décision ne rend pas les cheminots admissibles aux prestations d'assurance-chômage?

Tandis que j'ai la parole, j'aimerais poser maintenant au ministre une question découlant d'une remarque qu'il a formulée. Le ministre a déclaré sans ambages que la séance de ce soir avait été décidée à la demande du député de Winnipeg-Nord-Centre. Il est possible que le député ait soulevé la question à l'ouverture de la séance d'aujourd'hui, mais le ministre ne sait-il pas que le premier ministre suppléant, en acceptant la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre, a dit qu'il avait la ferme intention de demander à la Chambre de siéger ce soir, non pas de 8 à 10 heures, mais de 7 à 11 heures? N'y a-t-il eu aucune consultation entre le premier ministre suppléant et le ministre du Travail à l'égard de cette importante question?

L'hon. M. MacEachen: Je crois que la réponse à cette question est très simple. Le

[L'hon. M. MacEachen.]

premier ministre suppléant a proposé de prolonger les séances, et le député de Winnipeg-Nord-Centre a proposé que les séances prolongées servent à discuter de cette question en particulier. Voilà comment je vois les choses.

Je ne veux pas me prononcer sur les droits aux prestations des ouvriers du Cap-Breton mais il me paraît clair que les mineurs seront admissibles, que ceux qui sont directement en cause dans l'arrêt de travail ne pourront toucher les prestations et que l'autre catégorie fait l'objet d'une enquête.

M. Howard: J'aimerais poser au ministre une question qui découle de la prévoyance dont a fait preuve l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre aujourd'hui en proposant que cette affaire soit étudiée ce soir. Personne ne saurait prédire avec exactitude quand au juste ces crédits supplémentaires seront adoptés. Pour cette raison, et afin de s'assurer qu'il y aura suffisamment d'argent dans la Caisse d'assurance-chômage pour payer les bénéficiaires, le ministre, après avoir consulté ses collègues, serait-il disposé à présenter une loi de finances spéciale se rapportant au poste dont nous sommes saisis afin que nous soyons sûrs que la loi de finances sera adoptée et que l'argent sera disponible, même si nous n'examinons pas les autres crédits?

L'hon. M. MacEachen: Je puis donner à mon honorable ami l'assurance que le gouvernement suivra la façon de procéder qui s'impose, quelle qu'elle soit, afin que les prestations soient versées.

M. Bell: Monsieur le président, le ministre voudrait-il profiter de cette occasion pour répondre aux accusations lancées sur le réseau national de télévision dimanche dernier, au sujet de la situation à Bell Island? Le Service national de placement a été accusé assez ouvertement de refuser sa collaboration dans le domaine de l'embauche à cet endroit. Si le ministre ignore ce qui s'est produit lors de cette émission, il pourrait peut-être se renseigner et la question pourrait être soulevée de nouveau plus tard. Si ces accusations sont fondées, le Service national de placement se trouve en bien mauvaise posture à cause de son manque de collaboration. Je ne parle pas de la situation de l'embauche à cet endroit mais simplement du fait que les fonctionnaires refusent de collaborer.

L'hon. M. MacEachen: Je remercie mon honorable ami de m'avoir signalé la chose. J'ignorais qu'une plainte avait été faite et je ne manquerai pas de faire enquête à ce sujet car je désire que le Service national de placement prenne des mesures positives dans ce domaine.